



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation :

27/06/2025

Date d'affichage :

27/06/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 90

Présents : 48

Pouvoirs : 11

Votants : 59

Absents : 42

Le trois juillet deux-mille-vingt-cinq à quatorze heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes des 7 Vallées s'est réuni dans les locaux de la salle des conférences au Centre Historique 1415-Azincourt, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Président, suite à des convocations en date du vingt-sept juin deux-mille-vingt-cinq.

Étaient présents : Tous les conseillers communautaires titulaires en exercice, à l'exception de :

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Mme Chantal GLACON à M. Franck PARMENTIER

M. Nicolas POCLET à M. Steve PRINGARBE

M. Frédéric ALEXANDRE à M. Alain BECQUET

Mme Sonia HANQUEZ à Mme Jeannie SERGENT

M. Yves GILLE à M. Jean-Claude MANESSE

Mme Marie-Thérèse CRIMET à M. Eric VERNUSSE

Mme Nathalie BEDHOM à Mme Véronique FIOLET

M. Etienne PERIN à M. François DOUAY

M. Jean-Claude FILLION à M. Matthieu DEMONCHEAUX

Mme Isabelle TIRMARCHE à M. Philippe COACHE

Mme Caroline CUSSAC à M. Jean-Marie CASTELAIN

Était absent excusé et représenté par un suppléant :

M. Alain CARLIER représenté par M. Philippe VERNY

Étaient absents excusés et non représentés :

M. Eric SCHINDLER

Mme Isabelle QUENEHEN

M. Antoine BOLLART

M. Mickael REVILLION

M. Philippe DECOBERT

M. René BIENAIMÉ

M. Dany BOUCHARD

M. Gervais CASTEL

M. Yves DEKEUKELAIRE

M. Bernard TAFFIN

Étaient absents non excusés :

M. Pierre LAFONTE
Mme Patricia GERON-ALLART
M. Philippe BERNARD
M. Francis TETARD
Mme Nadine BOTTE
M. Christophe DEGRENDELE
M. Guy REGNIER
M. Pascal DERAY
M. Bernard DUBOIS
M. Joël ALLEXANDRE
M. Georges BOULENGER
Mme Yolanda BUSOLINI
M. Christophe DEDOURS
M. Roger HOUZEL
Mme Monique DUFOUR
M. Irénée THERRY
M. Bruno LEVEQUE
Mme Solange HETROY
M. Pascal WIDEHEM
M. Jean-Paul LAGACHE
M. Jean PROVOYEUR

Secrétaire de séance : M. François DOUAY



Numéro de l'acte	2025-097
Nature de l'acte	Délibération
Nomenclature de l'acte	8.8 Environnement
Objet : Fixation de la redevance du service public d'assainissement collectif dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements 2025-2036	

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Sept Vallées sur avis du bureau du 26 juin 2025 ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-11 et suivants relatifs au financement des services publics industriels et commerciaux,
- Vu L'analyse financière rétro-prospective 2018-2032 présentée en date du 9 avril 2025, réalisée par le cabinet Exfilo, expert en finance locale ;
- Vu la nécessité de reconstruire la station d'épuration de Beaurainville, inscrite au PPI pour un montant total estimé à 5 M€ avec une réalisation prévue à l'horizon 2036 ;
- Vu l'hypothèse retenue d'un autofinancement à hauteur de 20 % du coût de l'opération, soit 1 000 000 € ;
- Vu la capacité de la collectivité à maintenir un niveau d'épargne nette suffisant pour préserver l'équilibre financier du service,

- Considérant que la capacité de désendettement de la collectivité pourrait atteindre 30 ans en 2032 sans augmentation des tarifs, ce qui excède les seuils d'alerte prudentiels ;
- Considérant que la redevance actuelle est significativement inférieure à la moyenne régionale (2,47 €/m³ contre 3.38 €/m³ dans le Pas-de-Calais) ;
- Considérant que l'Agence de l'eau a réduit sa redevance, permettant une marge de manœuvre tarifaire sans impact excessif pour l'utilisateur,
- Considérant que la progression du nombre d'abonnés et de volumes est limitée (1 %/an), rendant indispensable une hausse tarifaire pour sécuriser l'autofinancement,

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à raison d'1 abstention :**

- D'approuver le principe d'une augmentation progressive de la part variable de la redevance d'assainissement collectif à compter de l'exercice 2026, selon le calendrier suivant :

Année	Tarif variable	Évolution annuelle estimée
2025	1,50 €/m ³ (inchangé)	0 %
2026	1,74 €/m ³	+0,24 €
2027	1,78 €/m ³	+0,04 €
2028	1,83 €/m ³	+0,05 €
2029	1,88 €/m ³	+0,05 €
2030	1,93 €/m ³	+0,05 €
2031	1,96 €/m ³	+0,03 €
2032	2,01 €/m ³	+0,05 €

- FIXER le tarif de la part fixe à 69 € sur la période ; 2026-2032 ;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sept Vallées dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet. Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de la justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Matthieu DEMONCHEAUX